

2 R PROCESS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 RUE DU MARECHAL BOSQUET
34300 AGDE
500 360 656 RCS BEZIERS-34500

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 février,
Au siège social,

Les soussignés :

Monsieur Cédric JACOB,

Gérants de la société 2 R PROCESS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts sociales, rappellent que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 janvier 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 5 000 euros pour le ramener de 10 000 euros à 5 000 euros, par voie de rachat des 50 parts sociales détenues par Monsieur Sébastien ORESTE, moyennant un prix unitaire de 500 euros, soit un prix total de 25 000 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 5 000 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BEZIERS-34500 le 13 janvier 2025 ;

- à la date du 16 février 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à compter du 02 janvier 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Cédric JACOB
Gérant

